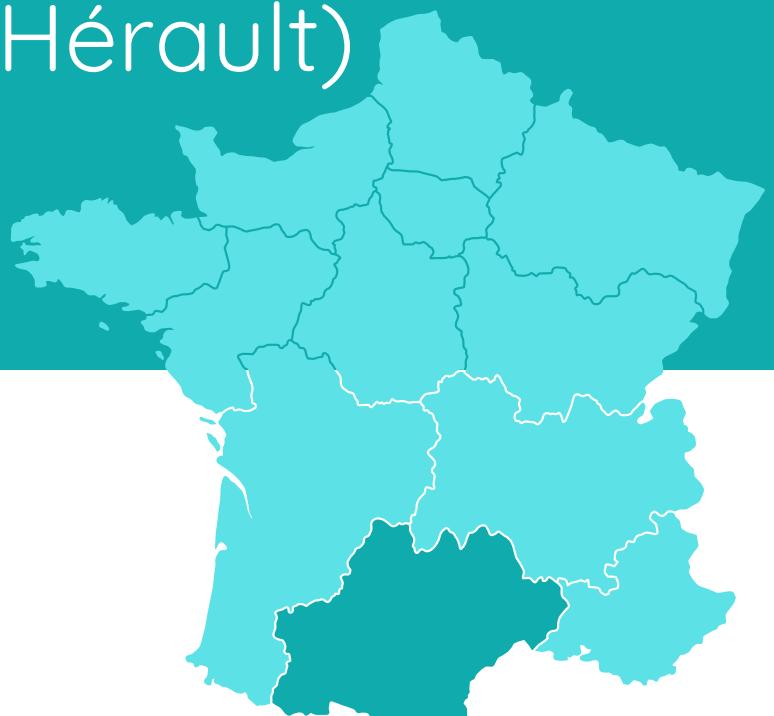


PORTRAIT

de quartiers

Frontignan (Hérault)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

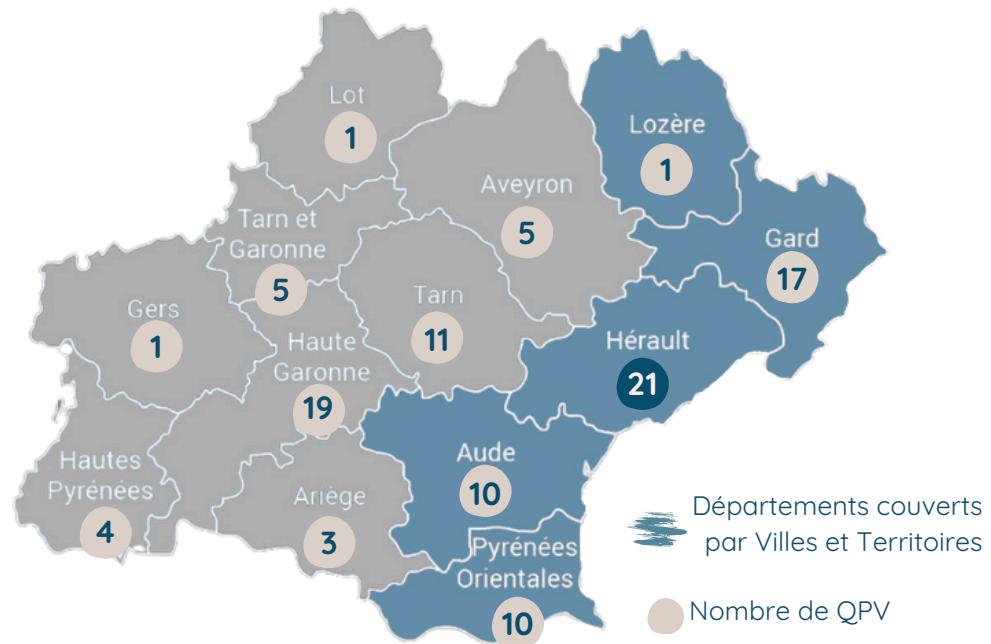
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'HÉRAULT

CHIFFRES CLÉS [3]

21 quartiers prioritaires

111 061 habitants

6.8% de la population départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 32.1%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 30.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.1%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 19%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 15.8%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39%
- Part des ménages propriétaires propriétaires : 20.4%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17.4%
- Part des logements vacants : 15.6%



EMPLOI

- Taux de chômage : 35.3%
- Taux d'emploi : 40.8%
- Taux d'emploi des femmes : 34.6%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 20.6%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.1%

source

[3] Insee : [Données 2020](#)



LE QUARTIER COEUR DE VILLE À CALMETTE

UN QPV DE TYPE “PETITS QUARTIERS FAMILIAUX MARQUÉS PAR LA PRÉCARITÉ” [4]



Constitué de 3 zones :

1. Un centre-ancien et sa problématique de logements vétustes. Il n'accueille pas d'espace de vie sociale car il existe peu de locaux disponibles.
2. La zone Pasteur et son projet de réhabilitation sociale. Un EVS y est implanté, et les habitants bénéficient de nombreux services et commerces en périphérie immédiate du quartier prioritaire dont la maison des seniors qui est le pôle activités/loisirs du CCAS. Sa population est marquée par le vieillissement.
3. La zone de la Calmette a fait l'objet d'une rénovation urbaine. Elle abrite elle aussi une population vieillissante.

L'ancien quartier en veille active est pour partie entré en géographie prioritaire.

Démographie

Part des moins de 25 ans : 29.5%

Part des 75 ans et + : 12.5%

Indice de jeunesse : 0.9

Part des femmes : 55.5%

Part des familles monoparentales : 47.6%

Logement

Part des emménagements à moins de 2 ans : 11.1%

Part des emménagements à plus de 10 ans : 51.1%

Part des ménages propriétaire propriétaires : 16.1%

Part des ménage d'1 personne de 75 ans : 19%

Part des résidences principales achevées entre 1970 et 1990 : 50%

Pauvreté

Taux de pauvreté au seuil de 60% : 45%

Education

16/25 ans non scolarisés sans emploi : 36.6%

Taux de scolarisation des 15/24 ans : 55.7%

Part des la population avec un BAC + 2 et + : 13.1%

Emploi

Taux d'emploi : 41.5%

Taux d'emploi des femmes : 37.5%

Taux d'emploi des 15/24 ans : ND%

Taux d'emploi des 55/64 ans : 35%

Taux de chômage : 33.4%

Sources

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee : [Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie](#), n°7, juillet 2028

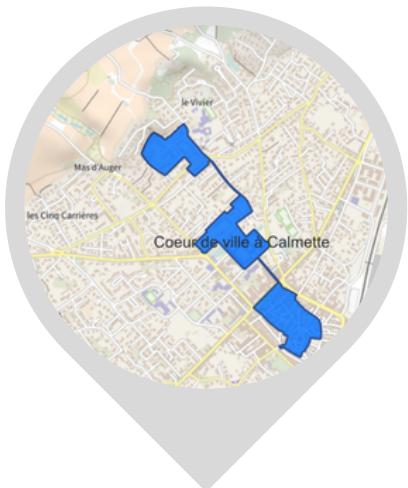


LE QUARTIER COEUR DE VILLE À CALMETTE

LES MESURES, EXPÉRIMENTATIONS, DISPOSITIFS LOCAUX DÉPLOYÉS À FRONTIGNAN

Pour en découvrir davantage

Cliquez sur les passages surlignés en orange



Accédez à [la carte interactive du SIG Ville](#)





LE CONTRAT DE VILLE DE SÈTE AGGLPÔLE MÉDITERRANÉE

TOUTE LA PAGE EST À COMPLETER

Jusqu'alors porté par la ville, le contrat de ville 2024/2030 est désormais à la main de la nouvelle agglomération, avec une gouvernance du contrat de ville partagée avec l'Etat.

GOUVERNANCE

L'animation du contrat de ville se structure autour de quatre principales instances : le comité stratégique, qui suit notamment l'état d'avancement du plan d'action le comité de pilotage qui valide la programmation annuelle, le comité technique, qui étudie, examine et émet des avis techniques sur les projets déposés annuellement, et la commission locale Inter Professionnelle (CLIP) qui accueille en amont de la programmation les porteurs de nouveaux projets afin d'évaluer collectivement l'opportunité de l'action.

L'animation du contrat de ville s'articule aussi autour d'une coordination thématique et sectorielle (via des groupes de travail), et une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

DÉPLOIEMENT DU FPH DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Le [Fonds de Participation des Habitants](#) est expérimenté dans ce contrat de ville nouvelle génération. Ce FPH est régi par une chartre et permet de soutenir financière des micro-projets tout au long de l'année à travers des commissions régulières. Les projets de cohésion sociale soumis par les habitants des QPV, pourront être soutenus à l'aide d'un montant de 2 000 € maximum. Le Contrat de ville confère au FPH de multiples fonctions : être un incubateur de projet, soutenir les collectifs d'habitants, permettre une entrée progressive en politique de la ville de nouveaux acteurs qui dynamisent et enrichissent la programmation, contribuer à la montée en compétence des associations et des collectifs d'habitants.

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
communauté d'agglomération Lunel
Agglomération
Ville de Lunel

Etat

Préfecture de l'Hérault

Autres partenaires

CAF de l'Hérault
France travail
Bailleurs sociaux (3)

Contacts utiles

Service Politique de la Ville : 04 67 71 01 73, politique@lunelagglo.fr

Délégué de préfet : Loïc MARTINOT, loic.martinot@herault.gouv.fr

LE CONTRAT DE VILLE

REPRENDRE LA FICHE SÈTE ET VÉRIFIER DANS LE CV S'IL Y A DES CHOSES SPÉCIFIQUES À FRONTIGNAN (+ CONSULTER LES FICHES ACTION DE L'ANNEXE DU CV)

Emploi/entreprenariat/insertion sociale

 1/ Faciliter la médiation à l'emploi des habitants QPV et des entreprises du territoire, notamment pour les femmes et les jeunes, 2/ Agir sur la levée des freins périphériques à l'emploi, 3/ Soutenir la création d'activité et les projets d'entreprenariat des habitants des QPV, 4/ Permettre aux entreprises d'apporter leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires, 5/ Accompagner la réussite des jeunes dans leur insertion professionnelle



Education / jeunesse : 1/Développer des modes innovants et expérimentaux d'accueil notamment en direction des enfants et des jeunes, 2/ Incrire les jeunes dans des parcours de réussite par des actions culturelles, de prévention et de citoyenneté, 3/ Renforcer l'autonomie et la mobilité des jeunes, 4/ Soutenir la capacité des jeunes à agir et développer avec eux des projets participatifs

Cadre de vie et sécurité publique

 1/ Poursuivre et développer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), 2/ Renforcer la prévention de la délinquance et favoriser la tranquillité publique et résidentielle, 3/ Développer et soutenir les initiatives solidaires, le lien social et la vie du quartier permettant l'animation et l'amélioration du cadre de vie, 4/ Renforcer l'appropriation des communs et des espaces publics et le vivre ensemble



Accès aux droits, santé, lien social : 1/Construire une vision et une capacité d'action partagée et coordonnée à l'échelle du territoire, 2/ Lutter contre la précarité alimentaire et permettre une alimentation saine pour tous, 3/ Favoriser l'accès aux droits et à l'information des publics les plus éloignés, 4/Renforcer les actions en faveur du bien-être et de la santé mentale et contribuer à la santé culturelle de l'enfant par la promotion de l'éveil culturel et artistique

Consulter le
[contrat engagements quartiers 2030](#)



FOCUS



à préciser

À COMPLÉTER



[Ecouter le
podcast avec
Olfa LAHIDHEB,
Cheffe de projet
politique de la
ville](#)

Le Contrat de ville de Lunel Agglo a maintenu son conseil citoyen qui participera aux instances de gouvernance et de pilotage du contrat de ville. Cependant il déploie aussi d'autres occasion de déployer la participation citoyenne, via la FPH, mais aussi par la consolidation d'une articulation avec le service GUPS. A travers de premières balades urbaines, les habitants s'expriment et échangent avec les acteurs institutionnels (bailleurs, élus, techniciens des services municipaux, etc.). A Lunel, la GUP se déploie comme un outil de participation citoyenne qui mobilise à la fois les partenaires institutionnels et les habitants du quartier prioritaire. C'est avec cette démarche de proximité que l'équipe de la politique de la ville de Lunel Agglo crée le lien nécessaire pour impliquer ensuite les habitants sur d'autres espaces temps de concertation / participation.

TROUVER UN AUTRE FOCUS À RÉALISER

